

COMPTE RENDU DE LA CLE - SAGE LOIRE EN RHONE-ALPES
24 septembre 2013

La liste des présents est annexée (annexe 1).

1 - Objectif de la réunion

M. CHARTIER et M. FERIN ont accueilli les participants et présenté l'ordre du jour de cette réunion, en lien avec le renouvellement de la CLE :

- Élection du Président.
- Délibération du règlement intérieur.
- Constitution du bureau.
- Suite de la démarche.

Mme ARCOS a rappelé, en préambule, l'état d'avancement de la procédure :

- Le projet de SAGE a fait l'objet d'une consultation des Assemblées puis d'une enquête publique.
- Le Bureau de la CLE a étudié les remarques issues des consultations et propose à la CLE des modifications.
- La CLE se prononcera sur le SAGE ainsi modifié, à travers un vote, le 24 octobre 2013.

2 – Renouvellement de la CLE

La durée du mandat des membres de la CLE, autres que les représentants de l'État, est de six années. Il convient de procéder à un renouvellement complet de l'ensemble des membres de la CLE tous les 6 ans (code de l'environnement). Aussi, la CLE créée par arrêté préfectoral du 14 février 2007, a fait l'objet d'un renouvellement complet : arrêtés préfectoraux des 22 avril et 30 juillet 2013.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Loire en Rhône Alpes est composée de 80 membres :

- 42 représentants nominatifs de différentes collectivités.
- 20 structures représentants les usagers, organisations professionnelles et associations.
- 18 organismes de l'État et ses établissements publics.

Le renouvellement complet implique :

- L'élection du Président.
- L'adoption d'un règlement intérieur.
- Le renouvellement du Bureau de la CLE.

M. CHARTIER s'interroge sur le devenir de la CLE suite aux élections municipales.

Suite à des élections locales, il s'agit de s'assurer que les membres du Collège des Élus, détiennent toujours les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés. Sinon, les structures redésigneront un autre représentant. Un avenant à l'arrêté préfectoral de la CLE sera alors pris.

Si, un membre du Bureau n'était plus membre de la CLE, il s'agirait de désigner un remplaçant.

3 – Élection du Président

Le Président de la Commission Locale de l'Eau est responsable de la procédure d'élaboration, de la révision et du suivi de la mise en œuvre du SAGE.

Il préside les réunions de la CLE, représente la CLE à l'extérieur, et signe tous les documents officiels.

M. CHARTIER exprime son souhait de ne pas se représenter à la présidence de la CLE, préférant laisser la place à un nouveau Président, qui sera en mesure d'assumer l'intégralité du mandat.

Il précise qu'il a exercé cette fonction, parfois chronophage, avec plaisir et passion. Il a apprécié les débats et échanges qui ont permis d'aboutir au SAGE, soumis à l'adoption le 24 octobre prochain.

Il espère que ce changement de présidence puisse se faire dans la continuité et reste, pour cela, entièrement disponible pour son successeur.

Remerciant l'ensemble des Élus et techniciens qui ont œuvré à l'élaboration du SAGE, M. CHARTIER continue à être membre de la CLE et présentera sa candidature au Bureau de la CLE.

M. FERIN remercie M. CHARTIER pour son travail et son engagement personnel. Il souligne la qualité de ses relations avec l'ensemble des interlocuteurs, notamment les services de l'État. La confiance ainsi instaurée a permis d'élaborer le SAGE en traitant des sujets qui ne font pas toujours consensus. Ce travail représente une base solide de la gestion de l'eau.

M. FERIN appelle les candidatures pour la Présidence de la CLE et rappelle que le président de la CLE est désigné au sein et par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Le scrutin a lieu à bulletin secret.

M. GILBERT présente sa candidature. Il suit les travaux du SAGE depuis 2 ans et apprécie l'esprit de concertation et d'intelligence collective.

Il a été procédé au vote (cf. délibération ci jointe). M. Jean GILBERT est élu président de la CLE à la majorité.

M. Jean GILBERT prend la présidence de la CLE Loire en Rhône Alpes et remercie M. CHARTIER pour sa passion à conduire la démarche.

4 – Règles de fonctionnement de la CLE

Il est proposé de reprendre les anciennes règles de fonctionnement, dont une partie est issue du code de l'environnement, en :

- précisant la structure porteuse de la mise en œuvre (article 8),
- ajoutant les modalités pour émettre des avis (article 9),
- précisant la représentation des membres du Bureau de la CLE, en cas d'empêchement (article 6).

Les règles de fonctionnement ont fait l'objet d'un vote (cf. délibération ci jointe). Celles-ci ont été adoptées à la majorité.

5 – Bureau de la CLE

Le Bureau assiste le Président dans ses fonctions, et notamment pour la préparation des réunions de la CLE.

Il doit :

- être un lieu d'information et de sensibilisation,
- assurer un suivi de certaines actions telles que les études,
- élaborer des propositions d'orientation du SAGE

Le Bureau pourra émettre des avis au nom de la CLE.

Il est constitué de 20 membres de la CLE, désignés par les Collèges concernés.

Le Bureau est constitué de :

- 10 membres titulaires du Collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux dont le Président
- 5 membres titulaires du Collège des usagers,
- 5 membres titulaires du Collège des services de l'État et des établissements publics

M. GILBERT interrompt la séance afin que chacun des Collèges puisse se réunir (30 min) afin de désigner leurs représentants au Bureau.

M. GILBERT, Président de la CLE est, de fait, Président du Bureau, membre du Collège des collectivités.

Candidats au Bureau de la CLE:

Collège des collectivités :

- M GAILLARD (Syndicat de la Bombarde),
- M. CHARBONNIER (SIMA Coise),
- M. CHARTIER (Conseil général de la Loire),
- M. CROZET (Saint-Etienne Métropole),
- M. LAURENDON (SMAGL),
- Mme RIAMON (Région Rhône-Alpes),
- Mme SARLES (Grand Roanne Agglomération)
- M BERNARD (SCOT centre Loire)
- M. FRECHET (Roannaise de l'eau),
- M. LIONARD (syndicat des communes riveraines de Villerest),
- Mme ALBOUY (EPL).

Collège des usagers :

- M. DENIS (Chambre d'Agriculture 42)
- M. NAULIN (UNICEM),
- M. BONARD (FRAPNA)
- M. DUMAS (FDP 42),
- M. DURAND (ALSAPE),
- M. LEDRAPPIER (EDF).

Collège de l'État :

- Coordinateur MISEN Loire
- DDT ou son représentant,
- Directeur départemental de l'ARS ou son représentant
- Agence de l'eau Loire Bretagne,
- DREAL Rhône-Alpes.

M. LACHIZE et M. MEUNIER, membres du Bureau, n'ont pas souhaité renouvelé leur candidature. Leur participation et engagement durant ces 6 années est remercié.

La composition de l'ensemble du bureau a fait l'objet d'une délibération de la CLE (cf. annexe), en séance plénière.

La composition du bureau suivant a été adoptée à l'unanimité :

Collège des collectivités :

- M GAILLARD (Syndicat de la Bombarde),
- M. CHARBONNIER (SIMA Coise),
- M. CHARTIER (Conseil général de la Loire),
- M. CROZET (Saint-Etienne Métropole),
- M. GILBERT (Président de la CLE),
- M. LAURENDON (SMAGL),
- Mme RIAMON (Région Rhône-Alpes),
- Mme SARLES (Grand Roanne Agglomération)
- M BERNARD (SCOT centre Loire)

Mme ALBOUY (EPL).

5 représentants du collège des Usagers, organisations professionnelles et associations :
M. DENIS (Chambre d'Agriculture 42)
M. NAULIN (UNICEM)
M. DUMAS (FDP 42),
M. DURAND (ALSAPE),
M. LEDRAPPIER (EDF).

5 représentants du collège de l'État et ses établissements publics :
Coordinateur MISEN Loire
DDT ou son représentant,
Directeur départemental de l'ARS ou son représentant
Agence de l'eau Loire Bretagne,
DREAL Rhône-Alpes.

6- Suite de la démarche

La CLE, réunie le 24 octobre 2013 a pour objet d'adopter les documents du SAGE en intégrant les modifications issues de la phase de consultation et d'enquête publique. Ces modifications ont été transmises, par mail puis par courrier, aux membres de la CLE.

Afin de comprendre le fondement des propositions de modifications, il est proposé de se référer à plusieurs documents téléchargeables sur <http://sage.loire.fr> Espace membre (login : cle mot de passe :sagelra) rubrique « actualités ».

- le document « consultation préalable à l'enquête publique », qui compile les remarques de la consultation des collectivités, chambres consulaires et services de l'État et qui propose certains éléments de réponse,
- le rapport de la Commission d'Enquête Publique,
- les comptes-rendus des réunions du Bureau de la CLE des 15 mars 2013, 14 mai 2013, 2 juillet 2013 et 6 septembre 2013.

M. FERIN indique que la Préfecture accueille deux diplomates Afghans dans la semaine du 21 au 25 octobre, dans le cadre d'un accord international, auxquels des actions exemplaires vont être présentées.

Il demande à la CLE de pouvoir inviter ces diplomates pour assister à la réunion de la CLE du 24 octobre 2013 afin de présenter une démarche de la politique de gestion de l'eau.

Annexe 1 : Liste des personnes présentes

Collège des collectivités :

STRUCTURES	NOM	PRESENTEES	REPRESENTEES
CONSEIL REGIONAL AUVERGNE	M. ANDRE CHAPAVEIRE		X
CONSEIL REGIONAL RHÔNE-ALPES	MME MARIE-HELENE RIAMON	X	
CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE	M. MICHEL CHARTIER	X	
CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE	M. JEAN GILBERT	X	
CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE	M. JEAN-CLAUDE TISSOT	X	
CONSEIL GENERAL DU RHÔNE	M. MAURICE CELLIER		X
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ (CALF)	M. JOEL EPINAT	X	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE	M. DOMINIQUE CROZET	X	
COMMUNE DU RHONE	M. MICHEL LACHIZE, maire de Cours la Ville	X	
COMMUNE DE LA LOIRE	M. JEAN MARC REGNY, maire de Balbigny	X	
COMMUNE DE LA LOIRE	M. LOUIS PERRIN, maire de St Nizier de Fornas		X
COMMUNE DE LA LOIRE	M. CLAUDIUS MARITAN		X
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX RHONE LOIRE NORD	M. PIERRE PAIRE	X	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DE LA BOMBARDE	M. JEAN LOUIS GAILLARD	X	
SYNDICAT DES EAUX DE GRIMARD MONVADAN	M. HENRI MEUNIER		X
SIPROFORS	M. JEAN-CLAUDE SCHALK	X	
SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ROANNAISE DES EAUX	M. DANIEL FRECHET	X	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES PARCS D'ANDREZIEUX-BOUTHEON (SIVAP)	M. ANTOINE THOLLOT		X
SIMA COISE	M. JEAN-YVES CHARBONNIER	X	
SICALA	Mme NATHALIE ROUSSET		X
SYRTOM	Mme MARTINE SCHMUCK		X
SMAELT	M. ROBERT CHASSIN	X	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE GRAND ROANNE	MME NATHALIE SARLES		X
SYEPAR	M. ROLAND DEVIS	X	
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL DU LOIRE-CENTRE (SCOT)	M. CHRISTIAN BERNARD	X	
ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE	MME GENEVIEVE ALBOUY	X	
SYNDICAT MIXTE ET D'IRRIGATION DE MISE EN VALEUR DU FOREZ (SMIF)	M. RENE COUTURIER	X	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES GORGES DE LA LOIRE (SMAGL)	M. ALAIN LAURENDON	X	
SYRRTA	M. DANIEL BEZIN		X
SYNDICAT MIXTE DE LA RETENUE DU BARRAGE DE VILLEREST	M. YVES LIONARD	X	
SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET DE REALISATION DU PARC NATIONAL REGIONAL DU PILAT	MME ANNE DROIN	X	
SYNDICAT MIXTE DES MONTS DE LA MADELEINE	M. ROGER DELAIRE	X	
VILLE DE SAINT-ETIENNE	M. ANDRE DANCERT		X

Collège des usagers :

STRUCTURES	NOM	PRESENTEES	REPRESENTEES
ALSAPÉ	M. DOMINIQUE DURAND	X	
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU RHÔNE	M. PORTIER		X
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-LOIRE	M. JEAN-PIERRE VACHER	X	
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA LOIRE	MME CHANTAL BROSSE	X	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAINT-ETIENNE/MONTBRISON	M. LE PRESIDENT	X	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU ROANNAIS	M. JEAN-BERNARD DEVERNOIS		X
COLLECTIF LOIRE AMONT VIVANTE	M. JEAN-LUC COMETTI		X
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE DE CANOE KAYAK	M. YANICK TABARD	X	
CDAFAL	M. MARC DAMON	X	
EDF	M. MAURICE LEDRAPPIER	X	
FEDERATION DE LA PECHE DE LA HAUTE-LOIRE	M. ANTOINE LARDON	X	
FEDERATION DE LA PECHE DE LA LOIRE	M. DUMAS	X	
FEDERATION DE LA PECHE DU RHÔNE	M. LAGARDE		X
FEDERATION DE LA PROTECTION DE LA NATURE DE LA HAUTE-LOIRE	M. LE PRESIDENT	X	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA LOIRE	M. MAURICE MAZODIER	X	
FRAPNA	M. BONARD	X	
GPAA	M. HUGUES ALBANÉL		X
SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA PROPRIETE PRIVEE RURALE DE LA LOIRE ET SYNDICAT DE LA PLAINE DU FOREZ CONTRE LES CRUES DE LA LOIRE	M. LE PRESIDENT		X
SYNDICAT DES PROPRIETAIRES D'ETANGS DU FOREZ	M. MONTSERRET	X	
UNICEM	M. DELORME	X	

Collège de l'État :

STRUCTURES	NOM	PRESENTEES	REPRESENTEES
AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE	MME MENJEAUD	X	
DREAL AUVERGNE	M. CHEGRANI		X
DREAL RHÔNE-ALPES	M. LE DIRECTEUR		X
MISE DU RHÔNE	M. JEAN-FRANCOIS PERRIN		X
MISEE DE LA LOIRE	M. FRANCOIS-XAVIER CEREZA	X	
MISEE DE LA LOIRE	MME MICHELLE CHABROUX	X	
MISEE DE LA LOIRE	M. PHILIPPE MOJA	X	
MISEE DE LA LOIRE	M. STEPHANE MAZOUNIE		X
ONCFS LOIRE	M. FREDERIC SILVESTRE	X	
ONEMA RHÔNE-ALPES	MME MARION LANGON	X	
ONF LOIRE	MME MYLENE GOUX		X

Autres personnes présentes :

STRUCTURES	NOM
CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE, PAAE, DATE	M. PATRICE MONTES
CHAMBRE D'AGRICULTURE	M. BERNARD DENIS
CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE, Service Milieux Naturels	M. FABRICE DUBOIS
CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE	Mme MURIELLE ARCOS
SAINT-ETIENNE METROPOLE	M. DELORME